

# Projet Leonardo Observal

## Rapport annuel pour la Suisse, 2008

**Institut des hautes études en formation professionnelle IFFP**

---

### Table des matières

Liste des sigles et abréviations .....	2
Introduction.....	4
1    Contexte suisse de la formation .....	4
2    Précisions terminologiques.....	5
3    Historique du développement des pratiques de reconnaissance et de validation des acquis ainsi de leur formalisation .....	7
4    La situation dans le secteur de la formation professionnelle.....	9
4.1    Formation professionnelle initiale .....	9
4.2    Formation professionnelle supérieure (tertiaire B: examens professionnels et examens professionnels supérieurs) .....	10
5    Les hautes écoles (tertiaire A).....	10
5.1    Les hautes écoles spécialisées (HES)– (UAS).....	11
5.2    L'institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP .....	12
5.3    Les hautes écoles pédagogiques .....	12
5.4    Les hautes écoles universitaires .....	13
6    La situation dans le secteur de la formation non formelle et informelle.....	14
7    Facteurs de réussite, défis et débats actuels .....	15
8    Références .....	17
8.1    Bibliographie indicative .....	17
8.2    Liens utiles.....	18
Annexe 1 .....	20

## Liste des sigles et abréviations

		Site web associé		
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle		FCVET	Federal Certificate of Vocational Education and Training
ARRA	Association pour la reconnaissance des acquis	<a href="http://www.arra.ch">www.arra.ch</a>		
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	<a href="http://www.cdip.ch">www.cdip.ch</a>	EDK	Swiss Conference of Cantonal Ministers of Education
CEBIG	Centre de bilan de Genève	<a href="http://www.cebig.ch">www.cebig.ch</a>		
CFC	Certificat fédéral de capacité		FDVET	Federal Diploma of Vocational Education and Training
COHEP	Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques	<a href="http://www.cohep.ch">www.cohep.ch</a>	COHEP	Swiss Conference of Rectors of Universities of Teacher Education
CORTAB	Commission romande et tessinoise de l'accréditation du bilan			
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a> <a href="http://www.sbbk.ch">www.sbbk.ch</a>		
CRUS	Conférence des Recteurs des Universités Suisses	<a href="http://www.crus.ch">www.crus.ch</a>		Rectors' Conference of the Swiss Universities
DFAP	Diplôme fédéral d'aptitudes pédagogiques			
DFE	Département fédéral de l'économie		FDEA	Federal Department of Economic Affairs
DFI	Département fédéral de l'intérieur		FDHA	Federal Department of Home Affairs
ECTS	European credit transfer system			
EPF	Ecole polytechnique fédérale		EPF	Federal institute of technology
FSEA	Fédération suisse pour la formation continue	<a href="http://www.alice.ch">www.alice.ch</a>	SFAL	Swiss Federation of Adult Learning
HEP	Haute école pédagogique		TC	Teachers College (University of Teacher Education)
HES	Haute école spécialisée		HES	University of Applied Sciences
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale	<a href="http://www.hes-so.ch">www.hes-so.ch</a>		
IFFP	Institut fédéral des	<a href="http://www.iffp-">www.iffp-</a>	SFIVET	Swiss federal institute of

	hautes études en formation professionnelle	<a href="http://suisse.ch">suisse.ch</a>		vocational education and training
KFH	Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées	<a href="http://www.kfh.ch">www.kfh.ch</a>	KFH	Rectors' Conference of the Swiss Universities of Applied Sciences
(n)LFPr	(Nouvelle) Loi fédérale sur la formation professionnelle			
MAS	Master of advanced studies			
nLFPr	Nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle			
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses	<a href="http://www.oaq.ch">www.oaq.ch</a>		Center of Accreditation and Quality Assurance of Swiss Universities
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques			
OFFT	Office fédéral de formation professionnelle et de la technologie	<a href="http://www.bbt.admin.ch">www.bbt.admin.ch</a>	OPET	Federal Office for Professional Education and Technology
OMT	Organisations du monde du travail			
SER	Secrétariat d'Etat à la formation et à la recherche	<a href="http://www.sbf.admin.ch">www.sbf.admin.ch</a>	SER	
SPAF	Syndicat des personnes actives au foyer	<a href="http://www.spaf.ch">www.spaf.ch</a>		
VA	Validation des acquis		VNFIL	Validation of non formal and informal learning

## Introduction

Le présent rapport est destiné à rendre compte de la situation actuelle des pratiques de reconnaissance et de validation des acquis en Suisse. Il est le premier des trois rapports nationaux délivrés pour le projet de création d'un Observatoire européen des pratiques en validation des acquis. Il ne se veut pas exhaustif et sera complété par les rapports à venir. Pour une vision plus complète de la situation suisse, on se rapportera au rapport destiné à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mentionné en référence.

## 1 Contexte suisse de la formation

La Suisse est un état fédéral plurilingue qui comprend trois régions culturelles principales (germanophone, francophone et italophone). Sa structure est décentralisée et compte trois niveaux politiques: la Confédération, les cantons et les communes.

Le pouvoir exécutif au niveau de la Confédération est le Conseil fédéral composé de 7 ministres qui sont chacun à la tête d'un département. Les deux instances nationales compétentes en matière d'éducation sont le Secrétariat d'Etat à la formation et à la recherche (SER), rattaché au Département fédéral de l'intérieur (DFI), et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), qui dépend du Département fédéral de l'économie (DFE).

Cependant, l'éducation et la culture relèvent principalement de la compétence des 26 cantons, ce qui constitue une caractéristique fondamentale de la structure politique de notre pays. En effet, les cantons coordonnent leur travail sur le plan national au sein d'une instance politique: la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), qui réunit les 26 conseillers et conseillères d'Etat (un-e par canton) responsables de l'éducation dont la fonction correspond à celle de ministre de l'éducation dans les pays voisins.

L'enseignement postobligatoire (gymnases/lycées, formation professionnelle et hautes écoles) relève de la responsabilité commune de la Confédération et des cantons, qui ont l'obligation constitutionnelle de coopérer. A ce niveau, les offres de formation ont en règle générale pour base légale des réglementations nationales (intercantonales ou fédérales). Les cantons sont responsables de l'application de ces dispositions et des écoles situées sur leur territoire. Parmi les exceptions figurent l'Ecole polytechnique fédérale (EPF) et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), qui dépendent de la Confédération.

Le système fédéraliste marque de son empreinte la structure de la formation en Suisse (fig. 1) et par conséquent également sa complexité du point de vue organisationnel et décisionnel<sup>1</sup>. Par extension, cet état de fait s'applique aussi aux politiques relatives à la reconnaissance et la validation des acquis des expériences qui sont considérées.

Concrètement, cela signifie que la Confédération, par les deux départements concernés (DFI et DFE), délègue aux cantons la compétence d'organiser des filières de formation et de délivrer les certifications y relatives en tenant compte des exigences fixées, elles aussi, par la Confédération. Dans le cas où il n'y pas de cadre spécifique à la reconnaissance et à la validation d'apprentissages non formels et informels, ce sont les écoles qui élaborent (ou non) leur propre procédure de reconnaissance et/ou de validation des acquis. C'est pour cette raison que dans le présent rapport annuel, nous avons choisi de présenter les

<sup>1</sup> Pour plus d'informations on consultera :

<http://www.cdip.ch/dyn/11553.php>

<http://www.cdip.ch/dyn/11586.php>

expériences de chaque secteur de formation séparément, car les pratiques qui nous intéressent varient non seulement en fonction des cantons et des écoles, mais également fortement d'un secteur à l'autre.

Autrement dit, il n'y a, à l'heure actuelle, pas de politique nationale coordonnée valable pour tous les secteurs de la formation dans le domaine de la validation des acquis

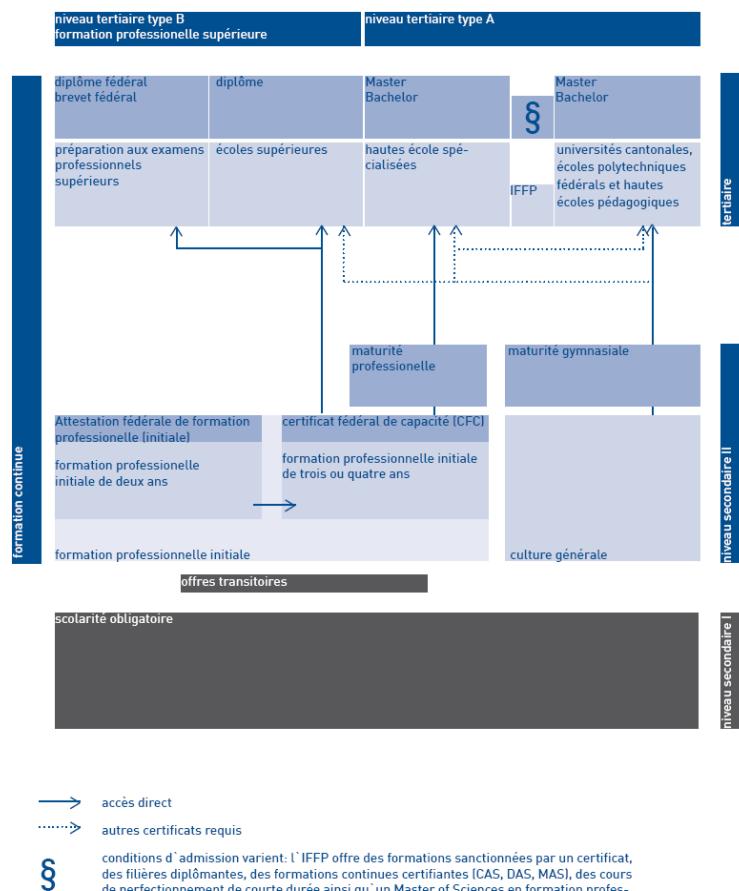


Fig.1: le système de formation suisse

## 2 Précisions terminologiques

En Suisse, contrairement aux autres pays européens, une distinction claire est faite entre la **reconnaissance** et la **validation** des acquis.

Par **reconnaissance des acquis**, nous entendons toutes les démarches ou pratiques qui visent à faire reconnaître les apprentissages non formels ou informels, mais dont l'objectif n'est pas l'obtention d'une certification. Ainsi, nous distinguons la **reconnaissance personnelle** de la **reconnaissance institutionnelle**.

La **reconnaissance personnelle** « (...) est le processus par lequel une personne reconnaît et se réapproprie ses acquis non formels. Il permet à la personne d'avoir une meilleure image d'elle-même, de lui ouvrir de nouvelles pistes d'orientation, d'élaborer un projet. C'est une démarche d'auto-évaluation. (...) La reconnaissance personnelle des acquis non formels, s'adresse à toute personne, quel que soit son niveau de formation, ou sa fonction, qu'elle soit salariée ou demandeuse d'emploi qui souhaite élaborer un projet personnel, professionnel, ou une démarche de reconnaissance institutionnelle ou de validation des acquis ».

**La reconnaissance institutionnelle** désigne « (...) le processus par lequel une instance officielle (services cantonaux de l'emploi, services cantonaux de la formation professionnelle, services cantonaux de l'orientation scolaire et professionnelle, collectivités publiques, associations professionnelles) atteste que la personne a réellement fait preuve de l'acquisition de certaines compétences dans des domaines précis. Cette forme de reconnaissance repose sur une démarche de reconnaissance personnelle complétée par une évaluation externe. Elle débouche généralement sur une attestation de compétences qui peut faciliter la recherche d'un emploi ou la gestion de sa carrière professionnelle. Les modalités de reconnaissance institutionnelle des acquis non formels sont prévues dans des directives ou règlements. La reconnaissance institutionnelle des acquis non formels s'adresse particulièrement aux personnes qui ont besoin d'une reconnaissance institutionnelle pour faciliter leur démarche d'insertion, de gestion de carrière, ou d'accès à une formation. (...) »

**La validation des acquis** se distingue des autres types de reconnaissance en ce qu'elle vise l'obtention d'une certification. Ainsi, « *La validation des acquis non formels est un acte officiel qui établit des liens entre les acquis non formels et les exigences liées à des certifications. (...) La validation des acquis non formels est effectuée sous le contrôle et la responsabilité directe des instances qui délivrent les diplômes (Confédération, cantons, associations professionnelles). Elle peut aboutir à l'obtention de tout ou partie du diplôme* »<sup>2</sup>

Dans le cadre du projet « validation des acquis » de l'OFFT destiné à la formation professionnelle initiale, un glossaire a été élaboré. Le tableau<sup>3</sup> suivant donne un aperçu des différences culturelles dans le vocabulaire pour définir la validation des acquis<sup>4</sup> :

Définitions en <i>français</i>	Définitions en <i>allemand</i>	Définitions en <i>italien</i>
<b>Validation des acquis (VA)</b>	<b>Validierung von Bildungsleistungen</b>	<b>Validazione degli apprendimenti acquisiti</b>
La validation des acquis est la procédure par laquelle une institution, une école, une autorité reconnaît que des <i>compétences opérationnelles</i> résultant d'une formation, <i>formelle</i> ou <i>non formelle</i> , ou de l'expérience, ont la même valeur que celles d'une part ou de l'ensemble d'un <i>titre</i> donné.	Die <b>Validierung von Bildungsleistungen</b> ist das Verfahren, durch das eine Institution, eine Schule oder eine Behörde anerkennt, dass berufliche <i>Handlungskompetenzen</i> , die eine Person durch eine frühere, <i>formale</i> oder <i>nicht formale</i> Ausbildung oder durch Erfahrung erworben hat, einem Teil oder der Gesamtheit eines <i>Titels</i> gleichwertig sind.	La validazione degli apprendimenti acquisiti è la procedura mediante la quale un'istituzione, una scuola, un'autorità riconosce che le <i>competenze operative</i> risultanti da una formazione <i>formale</i> o <i>non formale</i> o dall'esperienza corrispondono in parte o integralmente a quelle sancite da un <i>titolo</i> di studio.
<b>Acquis</b>	<b>Bildungsleistungen Lernleistungen</b>	<b>Apprendimenti acquisiti Prestazioni di formazione</b>

<sup>2</sup> Toutes les citations de cette section sont issues de <http://www.valida.ch/fr/principes-bret-bcriteres/principes.html>

<sup>3</sup> Tableau tiré du rapport OCDE p. 49 et définitions adaptées à l'occasion de la parution de la dernière version du guide national (OFFT : 2008)

<sup>4</sup> Le glossaire complet se trouve dans le guide national pp. 30-40 (OFFT : 2008)

<p>L'ensemble des savoirs et/ou <i>compétences opérationnelles</i> résultant d'une formation <i>formelle</i> ou <i>non formelle</i>, ou de l'expérience.</p>	<p>Bezeichnet die Gesamtheit der Kenntnisse und/oder der <i>beruflichen Handlungskompetenzen</i> und Allgemeinbildung, die der Einzelne durch eine frühere, <i>formale</i> oder <i>nicht formale</i> Ausbildung oder durch Erfahrung erworben hat.</p> <p>N.B. „<b>Bildungsleistungen</b>“ und „<b>Lernleistungen</b>“ werden im Rahmen dieses Glossars und des Verfahrens zur <i>Validierung von Bildungsleistungen</i> gleichwertig verwendet.</p>	<p>Insieme dei saperi e/o <i>competenze operative</i> risultanti da una formazione <i>formale</i> o <i>non formale</i>, o dall'esperienza.</p> <p>Nota: per agevolare la leggibilità del testo, all'interno del glossario il termine "prestazioni di formazione" sarà sostituito col termine "<b>apprendimenti acquisiti</b>".</p>
--	--	--

### 3 Historique du développement des pratiques de reconnaissance et de validation des acquis ainsi de leur formalisation

Une autre particularité de la Suisse en matière d'innovations et de développement structurel réside dans son approche pragmatique. En effet, nombre d'expériences, en particulier dans le domaine social et de la formation, se développent grâce à des initiatives privées, souvent issues d'un tissu associatif très développé regroupant des bénévoles. Ces expériences variées, développées par des pionniers et des pionnières, doivent d'abord faire leurs preuves avant d'espérer une reconnaissance par les institutions et/ ou une éventuelle formalisation par le développement d'un cadre légal notamment.

Inspirées par l'approche québécoise de la démarche portfolio et d'autres types de bilans portés par les offices d'orientation sur le modèle des centres de bilans français, les pratiques de reconnaissance d'acquis se sont développées début des années 90. Portées principalement par des associations<sup>5</sup> sans but lucratif, des centres de bilans publics<sup>6</sup> et privés, elles se destinent à différents publics dans des contextes variés:

- aux femmes pour reconnaître les compétences acquises lors d'activités bénévoles et au foyer<sup>7</sup>, de manière à favoriser leur réinsertion sur le marché du travail
- aux personnes migrantes dont les diplômes et expériences acquises à l'étranger ne sont pas reconnues en Suisse pour valoriser leurs compétences professionnelles et permettre leur (ré)insertion sur le marché du travail
- aux demandeuses et de demandeurs d'emploi, avec ou sans qualification, pour les mêmes raisons
- aux personnes en reconversion professionnelle
- aux personnes ne disposant pas des certifications requises et souhaitant accéder à une formation sur dossier, en particulier dans le domaine de la santé et du social, mais également à l'Université de Genève qui permet l'accès à la plupart de ses facultés sur dossier depuis plus de 30 ans
- aux jeunes en formation professionnelle initiale pour favoriser l'appropriation de leurs connaissances et compétences durant la formation duale.

C'est dans ce cadre que des pratiques et des outils ont été développés et ont posé les bases des dispositifs de validation des acquis en Suisse. Les quelques repères chronologiques suivants illustrent la construction des bases formelles de la validation des acquis :

<sup>5</sup> voir [www.arra.ch](http://www.arra.ch) et [www.ch-q.ch](http://www.ch-q.ch)

<sup>6</sup> Notamment le canton de Genève avec la création de son centre de bilan en 1993 [www.cebig.ch](http://www.cebig.ch)

<sup>7</sup> Notamment le réseau européen « retravailler » <http://www.retravailler.org/reseau/?a=9>, en Suisse en particulier EFFE [www.effe.ch](http://www.effe.ch) et Retravailler-CORREF [www.corref.ch](http://www.corref.ch)

- 1977 Possibilité d'accéder à toutes les facultés de l'Université de Genève sur dossier, sauf pour la médecine<sup>8</sup>
- 1978 L'article 41 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle prévoit que « *les personnes majeures n'ayant pas appris la profession selon la présente loi sont admises à l'examen de fin d'apprentissage à condition qu'elles l'aient exercée pendant une période au moins une fois et demie supérieure à celle qui est prescrite pour l'apprentissage. Elles doivent en outre prouver avoir suivi l'enseignement professionnel ou acquis les connaissances professionnelles d'une autre manière.* »
- 1989 Offensive de formation continue soutenue par le Conseil Fédéral suisse destinée à remédier au manque de personnel qualifié, notamment par
  - Une meilleure exploitation des compétences
  - La promotion d'efforts de perfectionnements ciblés destinés plus particulièrement aux femmes et aux migrant-e-s
  - La promotion du retour à la vie professionnelle des femmes
- 1992 Création du syndicat des personnes actives au foyer (SPAF) pour la promotion de la reconnaissance économique, juridique et sociale du travail familial et domestique [www.spaf.ch](http://www.spaf.ch)
- 1993 Création du centre de bilan (CEBIG) à Genève
- 1993 Motion Judith Stamm au Parlement fédéral demandant une modularisation de la formation professionnelle en un système d'unités capitalisables ainsi qu'une reconnaissance au titre d'expérience professionnelle des compétences acquises dans le cadre familial pour l'obtention d'un titre reconnu, au sens de l'art. 41 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle de 1978
- 1994 En Suisse romande, accès à la procédure d'admission de certaines écoles d'infirmières ou de certaines écoles supérieures de travail social sur dossier
- 1996 Création de l'Association (romande) pour la reconnaissance des acquis ARRA ayant pour objectifs la promotion et la défense des démarches de reconnaissances d'acquis de qualité, telles que le portfolio-bilan de compétences
- 1997 Règlement cantonal sur la reconnaissance et la validation des acquis dans le canton du Valais. Dès lors, le canton du Valais délivre des attestations de compétences professionnelles signées par l'Association professionnelle concernée et les autorités cantonales.
- 1999 Règlement d'apprentissage du CFC de gestionnaire en économie familiale, première certification pensée pour la validation des acquis, créée dans le but de valider les compétences acquises au foyer (concrétisation de la motion Stamm et mise en œuvre par le SPAF)
- 1999 Création de l'association CH-Q, programme suisse de qualifications pour la carrière professionnelle qui a développé des outils pour documenter les compétences
- 2001 Loi sur la formation continue des adultes dans les cantons de Genève et du Valais, avec un chapitre entier consacré à la validation des acquis dans la Loi genevoise
- Fondation de Valida par l'ARRA, l'association CH-Q et la commission romande et tessinoise d'accréditation du bilan (CORTAB). L'association Valida a pour but de développer un système suisse de reconnaissance et de validation des acquis
- 2002 Adoption de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle nLFPr qui ouvre la voie à la validation des acquis (considérée comme une *autre procédure de qualification*) sur le plan national
- 2004 Début de l'intégration des « autres procédures de qualification » dans les lois cantonales
- 2005 Création du projet national de validation des acquis de l'OFFT regroupant les différents partenaires et acteurs concernés

<sup>8</sup> Voir règlement de l'université de Genève, Art. 15 al.3 sous [http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_C1\\_30P06.html](http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_30P06.html)

## 4 La situation dans le secteur de la formation professionnelle

### 4.1 Formation professionnelle initiale

En Suisse, la voie de la formation professionnelle initiale est empruntée par environ 2/3 de jeunes qui ont le choix entre plus de 200 métiers. La forme la plus courante est la formation sur le mode dual qui alterne apprentissage en entreprise et cours professionnels. Cette formation peut aussi se faire à plein temps en école pour certains métiers. Elle débouche sur l'acquisition d'un certificat fédéral de capacité (CFC) après 3 ou 4 ans, ou sur une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) après 2 ans.

La formation professionnelle, et plus particulièrement la formation initiale, implique trois partenaires :

- la Confédération donne le cadre, assure une part du financement et la promotion de la formation professionnelle
- les organisations du monde (OMT) du travail incluant les associations professionnelles sont responsables du développement et des contenus de formation
- les cantons assurent la mise en œuvre et la surveillance. Ils délivrent les certifications sur mandat de la Confédération.

C'est dans ce contexte que nous trouvons le cadre le plus développé ainsi que le plus grand nombre d'expériences de validation des acquis pour l'obtention d'un titre reconnu : le CFC.

Si plusieurs législations cantonales ont intégré cette possibilité dès la fin des années 90, il a fallu attendre 2002 pour l'ouverture à la validation des acquis dans la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr), entrée en vigueur en 2004. Même si elle ne cite pas explicitement la validation des acquis, elle prévoit d'une part que « **les expériences**, professionnelles ou non, la formation spécialisée et la culture générale acquises en dehors des filières habituelles **sont dûment prises en compte** »<sup>9</sup> et d'autre part que « Les qualifications professionnelles sont attestées par un examen global, par une combinaison d'examens partiels ou par **d'autres procédures de qualification** reconnues par l'office. »<sup>10</sup>

Dès 2005, l'OFFT a initié le « projet national validation des acquis » qui a permis de créer les bases de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur la formation professionnelle de 2002 en ce qui concerne la validation des acquis. Dans ce cadre, un glossaire a été élaboré, puis une plateforme d'échange réunissant tous les partenaires et spécialistes impliqués. Les différentes discussions dans les groupes de travail ont ensuite mené à la rédaction d'un guide national<sup>11</sup> pour la validation des acquis qui englobe le glossaire trilingue et sert de base commune à la mise en œuvre des procédures de validation des acquis. A ce sujet, on se référera au site [www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch) où l'on trouve toutes les informations et documents nécessaires à la compréhension du système de validation des acquis dans le domaine de la formation professionnelle initiale, et ceci dans trois langues nationales (allemand, français et italien).

Actuellement, les cantons ont la possibilité de lancer des projets pilotes pour mettre en place leur propre dispositif de validation des acquis selon le cadre prévu par la Confédération. Ces projets sont soumis à l'approbation de l'OFFT. La conférence suisse des offices de la

<sup>9</sup> LFPr, Art. 9 al. 2 : Encouragement de la perméabilité

<sup>10</sup> LFPr, Art. 33 : Examens et autres procédures de qualification.

Pour plus d'informations voir sous <http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/412.10.fr.pdf>

<sup>11</sup> Voir [http://www.validacquis.ch/documents/de/Grundlagendokumente/nationaler-leitfaden\\_de.pdf](http://www.validacquis.ch/documents/de/Grundlagendokumente/nationaler-leitfaden_de.pdf) en allemand et [http://www.validacquis.ch/documents/fr/Documents-de-base/guide\\_national\\_validation.pdf](http://www.validacquis.ch/documents/fr/Documents-de-base/guide_national_validation.pdf) en français

formation professionnelle (CSFP) a établi un état des offres par canton que l'on trouvera en annexe 1<sup>12</sup>.

Notons l'offre particulièrement étendue du canton de Genève qui, depuis 2002, a délivré plus de 1000 CFC dans une trentaine de métiers différents<sup>13</sup>.

Pour illustration, une étude de cas du dispositif de validation des acquis du canton du Valais pour l'obtention du CFC de constructeur métallique vient compléter le présent rapport et donne une illustration concrète de la mise en œuvre d'un dispositif de validation des acquis en formation professionnelle initiale.

Un autre projet intéressant dans le domaine de la formation professionnelle initiale est le projet ValiPoste débuté en 2006, initié par la Poste Suisse en collaboration avec la Confédération. Il s'agit d'un dispositif de validation collective d'acquis professionnels pour le personnel des centres de tri (ValiTri) ainsi que pour les facteurs (ValiDist) (Voit et al., 2007) visant l'obtention du CFC de gestionnaire en logistique. Par ailleurs, il s'agit du premier projet de portée nationale qui a permis à tous les cantons suisses d'être impliqués.

#### **4.2 Formation professionnelle supérieure (tertiaire B: examens professionnels et examens professionnels supérieurs)**

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, deux certifications sont accessibles par validation d'acquis. Il s'agit du brevet fédéral de formateur et de formatrice d'adultes ainsi que du diplôme fédéral de responsable de formation. La responsabilité du brevet fédéral de formateur et de formatrice d'adultes et du diplôme fédéral de responsable de formation est du ressort de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). La description du dispositif pour ces deux certifications se trouve sur le site de l'association, [www.alice.ch](http://www.alice.ch)<sup>14</sup>. Le brevet fédéral de formateur et de formatrice d'adultes fait également l'objet d'une étude de cas qui accompagne le présent rapport annuel.

### **5 Les hautes écoles (tertiaire A)**

L'« enseignement supérieur » selon la terminologie de Bologne, se répartit en différents types de hautes écoles : les hautes écoles spécialisées (HES), l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), les hautes écoles pédagogiques (HEP), les universités et écoles polytechniques fédérales (EPF).

Les HES et l'IFFP offrent des formations professionnelles de degré tertiaire et dépendent du DFE, alors que les universités et les EPF dépendent du DFI. Les HEP, quant à elles, ne sont pas soumises à une loi fédérale et dépendent directement des cantons et de l'organe qui les représente, la CDIP.

Le Secrétariat de l'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) a donné mandat à la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) d'élaborer un cadre de qualifications pour le secteur des hautes écoles suisse (nqf.ch-HS)<sup>15</sup> en commun avec la Conférence suisse des Hautes Ecoles Spécialisées (KFH) et la Conférence Suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP), ainsi qu'en coopération avec l'Organne d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) et en incluant de manière adéquate toutes les parties intéressées.

<sup>12</sup> Etat au 22.01.2009.

<sup>13</sup> Pour plus d'informations on consultera les informations détaillées sur le dispositif sur [http://www.geneve.ch/ofpc/former/diplomes/cfc\\_adultes.asp](http://www.geneve.ch/ofpc/former/diplomes/cfc_adultes.asp).

<sup>14</sup> Plus précisément [http://www.alice.ch/001alc\\_0205\\_fr.htm](http://www.alice.ch/001alc_0205_fr.htm) et

[http://www.alice.ch/pdf/ada/ada\\_e/Train\\_the\\_Trainer\\_presentation.pdf](http://www.alice.ch/pdf/ada/ada_e/Train_the_Trainer_presentation.pdf) pour une description en anglais

<sup>15</sup> Voir sous <http://www.crus.ch/la-crus/analyse-evalue/cadre-de-qualifications-nqfch-hs/consultation-2008.html?L=1#c5608>

La compatibilité avec les projets apparentés de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de l'OFFT (NQF BB) et de la CDIP (HarmoS) est assurée par une étroite collaboration.

Le cadre de qualification doit être adopté par les trois Conférences des recteurs (CRUS, KFH, COHEP).

### 5.1 Les hautes écoles spécialisées (HES)– (UAS)

Crées il y a une dizaine d'années, Les hautes écoles spécialisées (HES) proposent une formation proche de la pratique, très prisée par les étudiants et les employeurs. La création des HES a permis de revaloriser la voie de la formation professionnelle en offrant la possibilité aux professionnels qualifiés de suivre une formation continue de niveau supérieur. L'offre d'études couvre les domaines de la technique, de l'économie, du design, de la santé, du travail social et des arts.

Actuellement, la Suisse compte neuf HES (formées d'une soixantaine d'écoles en tout) qui sont liées à un seul canton ou à un concordat intercantonal selon la carte ci-dessous :



Fig. 2 : le réseau des hautes écoles spécialisées en Suisse

Dans la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées HES du 6 octobre 1995<sup>16</sup>, il est prévu que « *les expériences, professionnelles ou non, la formation spécialisée et la culture générale acquises en dehors des voies de formation habituelles sont prises en compte de manière appropriée* ».

Comme souvent en Suisse, la Loi fédérale fixe le cadre minimum, les cantons sont alors responsables de son application. Même si la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (KFH) émet des recommandations, ce sont les écoles elles-mêmes qui sont, entre autres, responsables des procédures d'admission ainsi que des procédures de qualification. Les procédures d'admission dépendent en particulier des filières d'études (bachelor), des sites et de la région, du nombre de places disponibles, et donc du nombre d'étudiants qui souhaitent y accéder. Cela signifie que ce sont les écoles qui décident de l'accès sur dossier, de même que d'éventuelles procédures de validation des acquis pour l'acquisition de modules ou de crédits ECTS<sup>17</sup>. C'est la raison pour laquelle, même si la Loi fédérale le permet, il n'y a actuellement pas de politique uniformisée en matière de reconnaissance et de validation des acquis.

Actuellement et à notre connaissance, il n'y a pas de possibilité de valider des modules ou crédits en documentant des compétences requises pour l'acquisition d'un bachelor.

Il existe cependant quelques possibilités d'accéder aux procédures d'admission sur dossier. Cela est notamment le cas pour la filière de travail social où la procédure est possible sur

<sup>16</sup> Art1b Encouragement de la perméabilité, voir [http://www.admin.ch/ch/f/rs/414\\_71/index.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/414_71/index.html)

<sup>17</sup> European credit transfer system

tout le territoire<sup>18</sup>. Pour ce qui est de la filière santé, cette option existe dans la HES de suisse occidentale (HES-SO)<sup>19</sup>. Comme déjà mentionné plus haut, ce type de procédure était déjà possible en Suisse romande avant la création des HES pour l'accès à certaines écoles d'infirmières, alors régies par la Croix-Rouge suisse ainsi que pour l'accès aux Ecoles supérieures de travail social. Elle a donc été maintenue lors de la transformation de ces écoles en HES.

En ce qui concerne la formation continue pour l'obtention d'un Master of advanced studies (MAS), l'Ordonnance du DFE du 2 septembre 2005 concernant les filières d'études, les études postgrades et les titres dans les hautes écoles spécialisées précise à l'art.3 al.2 que « Les étudiants qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'une haute école peuvent être admis aux études postgrades s'ils fournissent d'une autre manière la preuve de leur aptitude à suivre ces dernières ». Encore une fois, l'Ordonnance fédérale n'est pas contraignante et son application est déléguée aux cantons et aux écoles.

## 5.2 L'institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est chargé par la Confédération d'assurer la formation et la formation continue des enseignants et des responsables de la formation professionnelle. Il soutient aussi la formation professionnelle sur le plan scientifique, par l'intermédiaire de ses projets de recherche et de développement.

Dès 2004, une procédure de validation des acquis pour le diplôme fédéral d'aptitudes pédagogiques (DFAP) destiné aux enseignants en école professionnelle a été développée en Suisse romande par l'IFFP à Lausanne. Jusqu'à aujourd'hui, 106 candidat-e-s ont été admis-e-s dans le dispositif.

L'IFFP étant devenue haute école fédérale dès 2007, la formation en question, qui doit désormais répondre à des critères de niveau haute école, est en cours d'accréditation. A l'avenir, il est également prévu d'étendre la procédure de validation aux enseignants professionnels des régions germanophone et italophone.

Ce dispositif fait l'objet d'une publication (Albornoz & Dupuis, 2008)).

## 5.3 Les hautes écoles pédagogiques

Les hautes écoles pédagogiques (HEP) ont pour mission la formation des enseignant-e-s des degrés préscolaire, primaire, secondaire I et II, ainsi que des enseignant-e-s en pédagogie spécialisée, les logopédistes et les psychomotricien-ne-s.

Les HEP occupent une position indépendante au sein des hautes écoles. Elles sont sous la responsabilité exclusive des cantons et soumises à des lois intercantionales. La CDIP a confié la coordination entre les différents établissements sur le plan de l'enseignement à la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP)<sup>20</sup>, qui réunit les recteurs des hautes écoles pédagogiques et des autres instituts de formation des enseignantes et enseignants.

<sup>18</sup> Voir <http://www.sassa.ch/francais/asd.htm> pour la procédure d'admission sur dossier pour les HES en travail social

<sup>19</sup> Voir les directives d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO sous [http://www.heds-ge.ch/admissions/conditions/Dir\\_adm\\_bachelor\\_sante.pdf](http://www.heds-ge.ch/admissions/conditions/Dir_adm_bachelor_sante.pdf) et plus généralement dans les filières santé-social de la HES-SO sous <http://www.hes-so.ch/documents/showFile.asp?ID=2985>

<sup>20</sup> Voir [www.cohep.ch](http://www.cohep.ch)

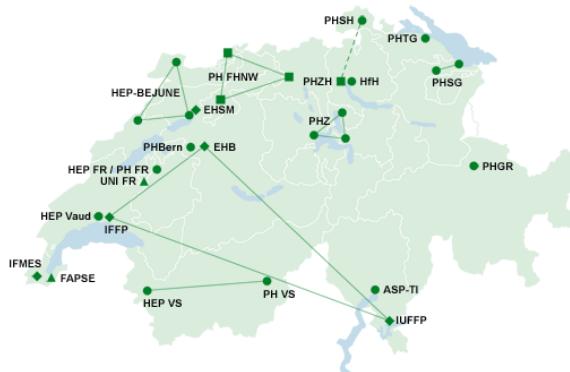


Fig. 3 : le réseau des HEP en Suisse

Pour les mêmes raisons que dans le domaine des HES, il n'y a actuellement pas de politique uniformisée en matière de reconnaissance et de validation des acquis.

La HEP vaudoise a élaboré un projet de « procédure de validation des acquis d'expérience (...) dans l'esprit de l'avant projet de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (...) » de 2008. La procédure prévue par la HEP est actuellement en cours de validation. En cas d'acceptation, elle permettrait « (...) à un-e candidat-e de faire valoir ses acquis en regard des compétences professionnelles à atteindre pour l'obtention d'un diplôme de formation de base à l'enseignement. » (Haute école pédagogique vaudoise, 2008), pour autant qu'il/elle satisfasse aux conditions d'admission, dispose de 5 ans d'expérience à 80% et exerce dans l'école publique, de même que dans l'activité d'enseignement définie par le titre visé.

#### 5.4 Les hautes écoles universitaires

A part les EPF qui sont sous la responsabilité de la Confédération, les universités dépendent des cantons, même si le Département fédéral de l'intérieur, par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche<sup>21</sup>, contribue à son financement et coordonne la collaboration intercantionale.

Dans ce contexte également, les pratiques de reconnaissance et de validation des acquis relèvent des universités elles-mêmes.

Plusieurs universités suisses proposent des procédures d'accès sur dossier<sup>22</sup>, notamment les universités de Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, Lucerne, Lugano et Genève.

Depuis plusieurs années, l'université de Genève est mentionnée dans les discussions ayant trait à cette thématique. Nous rappellerons à cet effet que cette haute école permet l'admission sur dossier dès 1978<sup>23</sup> ! De plus, la question « théorique » de la validation des acquis occupe une place non négligeable dans les programmes de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation dont les anciens étudiants ont eux-mêmes transmis leurs connaissances et parfois ont permis leur mise en œuvre dans leurs terrains professionnels respectifs. Comme nous l'avons également vu dans le chapitre consacré à la formation professionnelle initiale, Genève a fait et fait toujours preuve d'une réelle volonté politique dans le domaine.

Actuellement, cette position de pionnier se confirme aussi au niveau de l'université puisque celle-ci propose une dispense partielle pour les candidat-e-s à un bachelor dans trois de ses

<sup>21</sup> Voir [http://www.sbf.admin.ch/htm/sbf/sbf\\_en.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/sbf/sbf_en.html)

<sup>22</sup> Voir <http://www.crus.ch/information-programmes/reconnaissance-swiss-enic/admission/sans-certificat-de-maturite.html?L=1>

<sup>23</sup> Voir Art. 15 du règlement de l'université de Genève sous [http://www.geneve.ch/LEGISLATION/rsg/f/s/rsg\\_C1\\_30P06.html](http://www.geneve.ch/LEGISLATION/rsg/f/s/rsg_C1_30P06.html)

facultés : Psychologie et sciences de l'éducation, Sciences et Sciences économiques et sociales<sup>24</sup>.

## 6 La situation dans le secteur de la formation non formelle et informelle

Dans les différentes terminologies européennes on parle habituellement de formation ou d'éducation non formelle (ou formelle) et d'apprentissage informel.

La formation non formelle « (...) regroupe toutes les formes d'enseignement qui ne sont pas dispensées par le système formel de formation<sup>25</sup>. Il s'agit principalement de cours de formation continue, mais aussi d'autres activités basées sur une relation élève-enseignant. Ceci peut prendre la forme de congrès, de séminaires, de conférences ou d'un enseignement à distance au moyen des technologies de l'information et de la communication(TIC) » (Office fédéral de la statistique, 2006, p.9)

L'apprentissage informel découle « (...) des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant. Il ne débouche habituellement pas sur la certification. » (European Centre for the Development of Vocational Training, 2004, p.77)

Comme mentionné dans le chapitre 3 du présent rapport, l'origine des pratiques de reconnaissance se situe majoritairement dans le secteur non formel et le domaine informel.

Dans le champ de la formation non formelle, un certain nombre d'associations, parfois en collaboration avec les syndicats, s'engagent depuis plusieurs années auprès des personnes migrantes pour favoriser leur insertion dans le marché du travail par la formation continue mais également pour la reconnaissance de leurs compétences acquises dans l'exercice de leurs emplois, dans leur pays d'origine ou en Suisse. A titre d'exemple, la fondation ECAP<sup>26</sup> (Institut de formation professionnelle, de formation permanente et de recherche) notamment est active depuis de nombreuses années sur ce terrain. Elle collabore avec l'association Interpret (Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation culturelle), qui a créé un certificat d'interprète communautaire avec la FSEA. Ce certificat peut s'obtenir également par une procédure de reconnaissance des acquis pour reconnaître les compétences des personnes migrantes ayant fonctionné comme interprètes dans un cadre informel. Ce dispositif est emblématique du fonctionnement suisse dans le domaine de la formalisation de compétences acquises de manière informelle et/ou non formelle. En effet, comme déjà mentionné, le terrain où se développent des pratiques doit souvent faire la preuve du besoin, voire de son efficience pour avoir droit à une reconnaissance par la formalisation. C'est le cas également ici, puisque le certificat Interpret<sup>27</sup> constitue dorénavant une partie du brevet fédéral (et donc reconnu par l'OFFT) d'interprète communautaire<sup>28</sup> dont le processus de formalisation est présenté dans une des études de cas qui complètent ce rapport.

Dans le domaine de l'apprentissage informel, les associations de promotion du bénévolat se sont également engagées pour sa reconnaissance, et par extension pour la reconnaissance des compétences acquises au cours du travail non rémunéré. A titre d'exemple,

<sup>24</sup> Tout le dispositif est décrit sous <http://www.unige.ch/vae/index.html>

<sup>25</sup> « L'enseignement formel correspond au système national de formation comprenant le système scolaire, la formation professionnelle ainsi que la formation tertiaire » (Office fédéral de la statistique, 2006, p.9)

<sup>26</sup> [www.ecap.ch](http://www.ecap.ch)

<sup>27</sup> [www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)

<sup>28</sup> Voir aussi <http://inter-pret.ch/contenus/shtml/qs-systeme-fr.shtml> et <http://inter-pret.ch/contenus/shtml/formation/brevet/apercu-fr.shtml>

mentionnons le dossier bénévolat qui poursuit cet objectif<sup>29</sup>, notamment auprès des employeurs. Dans le contexte suisse, le public principalement concerné par ce type d'initiative est composé de femmes, mais également de personnes migrantes qui passent fréquemment par une activité non rémunérée comme première expérience « suisse » avant de s'insérer sur le marché de l'emploi.

## 7 Facteurs de réussite, défis et débats actuels

Comme nous l'avons vu, il est difficile d'avoir actuellement une vue d'ensemble des pratiques de reconnaissance et de validation des acquis en Suisse et cela dans tous les secteurs de la formation. Toutefois, les expériences mentionnées ici pour les différents secteurs et les différentes régions donne tout de même une image qui n'est certainement pas loin de refléter une réalité : les expériences les plus nombreuses dans le domaine se trouvent à l'ouest de la Suisse dans la région francophone, pour des raisons essentiellement culturelles dues à la proximité de la France et du Québec, du moins sur le plan linguistique. Cette proximité culturelle se retrouve aussi dans la partie italophone représentée par le canton du Tessin. De plus, les secteurs les mieux couverts sont le secteur de la formation professionnelle initiale ainsi que le secteur non formel et informel d'où sont souvent issues ces pratiques.

Ainsi, si les procédures de validation des acquis qui permettent l'accès à tout ou partie d'un diplôme se retrouvent surtout au niveau de la formation professionnelle initiale ou dans le domaine de la formation non formelle, les possibilités de reconnaissance d'acquis actuelles au niveau tertiaire concernent essentiellement l'accès sur dossier aux cursus de formation, pour les personnes qui ne satisfont pas aux prérequis ou alors des procédures d'équivalences pour la dispense de certains modules.

Si la complexité du système de formation en Suisse, de même que son système politique rendent difficile, à certains égards, l'établissement d'une politique harmonisée en matière de reconnaissance et de validation des acquis, l'autonomie que confère le système fédéraliste a permis le démarrage de nombreux projets pionniers qui font maintenant référence et servent de stimulant aux nouvelles initiatives. De plus, les pionniers et les pionnières ont fondé des pratiques venant du terrain qui ont contribué à leur donner un sens, à faire les preuves de leur bien fondé et jouissent par conséquent d'une plus grande légitimité au niveau politique pour y associer un cadre légal. Il est vrai que des volontés politiques locales affirmées ont, elles aussi, permis le développement de cadres plus larges auxquels d'autres partenaires ont pu se joindre ou desquels ils ont pu s'inspirer.

Nous nous trouvons donc dans une situation où différentes positions doivent être conciliées. En effet, les pionnières et les pionniers, dont l'expertise dans le domaine de la validation des acquis est reconnue, sont dépourvus d'un rôle officiel dans le processus lorsqu'ils ne font pas partie des instances officielles chargées de mettre en place les dispositifs de validation. De plus, les instances régionales officielles (par ex. cantons pionniers et associations professionnelles régionales en formation professionnelle initiale) doivent adapter leurs dispositifs pour se conformer aux cadres formels nationaux et donc passer d'une logique ascendante à une logique descendante, ce qui engendre des tensions entre les différents acteurs concernés. Enfin, les partenaires qui restent sceptiques face à ces nouveaux dispositifs attendent des consignes complémentaires pour estimer être en mesure de mettre en place le cadre qui leur est imposé.

La souplesse qui autorise, localement du moins, une mise en œuvre rapide de structures permettant la reconnaissance et la validation des acquis a aussi son revers de médaille. D'abord pour les candidat-e-s qui ne sont pas égaux/égales face à l'accès à ces dispositifs

<sup>29</sup> <http://www.dossier-benevolat.ch/index.php?lang=F>

selon leur lieu de résidence. Mais aussi par le fait que cette voie de qualification se fait selon des initiatives locales qui donnent parfois l'impression qu'elles dépendent de personnes plutôt que d'une volonté coordonnée. Parfois les partisans de la validation des acquis en viennent à regretter l'absence d'un cadre contraignant.

En formation professionnelle initiale, les questions tournent actuellement autour de la mise en œuvre qui génère parfois une grande incertitude. Cela est perceptible au niveau des Organisations du monde du travail (les associations professionnelles notamment) et des cantons. En effet, si la Confédération donne le cadre avec le guide national, son application sur le terrain est du ressort des partenaires qui ne savent pas toujours comment s'y prendre concrètement : comment élaborer un profil de qualification<sup>30</sup> ? Quelle forme faut-il donner au dossier et doit-on l'uniformiser ? Comment organiser la formation complémentaire si les candidat-e-s doivent compléter leurs compétences ? Comment collaborer entre cantons et unifier nos procédures ? Etc.

Des questions donc quant à la mise en œuvre, mais aussi en lien avec les collaborations intercantoniales, les compétences des différentes instances, soit au niveau cantonal, soit au niveau national, et bien sûr entre les deux niveaux : cantonal et national. Au fur et à mesure que les questions apparaissent, elles sont traitées dans différents groupes de travail, qui sont, le cas échéant, créés pour l'occasion.

Quoiqu'il en soit et quelles que soient les différences d'ordres expérientielles et culturelles, les différents acteurs et partenaires doivent bel et bien passer, eux aussi, par un processus permettant ce changement de paradigme que demande la validation des acquis. En effet, si d'une part l'évolution des dispositifs montre clairement une grande motivation et une non moins importante progression dans la mise en place des projets, on constate d'autre part, lors des prises des positions des acteurs concernés ainsi que dans l'observation des dispositifs, que ce changement de paradigme n'est pas stabilisé. Il est parfois encore difficile, par exemple, de :

- Faire une distinction claire entre les publics qui visent une certification : les jeunes en formation et les adultes expérimentés et insérés socioprofessionnellement, candidats à la validation des acquis
- Considérer la logique des compétences plutôt celle l'apprentissage des contenus de formation et donc de quitter la seule logique de la formation et de son aspect « éducatif »
- Valoriser les acquis plutôt que de mesurer les manques
- Privilégier une logique d'évaluation par la preuve plutôt que par l'épreuve ; d'abandonner une logique de contrôle de connaissances sanctionné par une note

Les débats actuels concernent différents aspects, notamment la question des modalités de preuve. Le dossier suffit-il à apporter la preuve des compétences requises pour l'obtention d'un CFC ? Faut-il envisager des modalités de preuves complémentaires comme un entretien d'explicitation prévu dans le guide national ? Faut-il prévoir d'autres modalités pour certains publics comme des mises en situation ? La réalisation d'une « pièce » ou d'un « chef d'œuvre » doit-elle être considérée comme une preuve complémentaire ou une épreuve ?

Une autre discussion concerne les rôles des différents professionnels aux divers niveaux de la procédure. Il est souhaité que les offices d'orientation assurent l'information aux candidat-e-s ainsi que l'accompagnement pour la réalisation des dossiers. Il est également souhaité que les candidat-e-s soient suivis tout au long de leur parcours dans le dispositif. Les offices d'orientation sont parfois évoqués pour ce suivi.

Dès lors, plusieurs questions se posent par rapport à cette fonction : Les conseillers doivent-ils connaître les métiers pour lequel les candidat-e-s demandent une validation ? Cela

<sup>30</sup> Cette expression désigne les « référentiels de compétences ». Voir glossaire du guide national.

revient à poser la question de savoir si l'expertise est chez le candidat ou chez l'accompagnant-e?

Par ailleurs, les conseillers en orientation peuvent-ils en même temps accompagner l'élaboration des dossiers et guider les candidat-e-s dans le processus, au risque de prendre eux-mêmes une posture d'évaluation ? N'y a-t-il pas là un risque de confusion des rôles ?

Si le nombre de candidat-e-s adultes qui souhaitent obtenir une certification, et qui plus est par validation des acquis, reste confidentiel par rapport aux jeunes qui entreprennent une formation<sup>31</sup>, toutes les « autres procédures de qualification » possibles s'inscrivent positivement dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Cependant, les défis pour la promotion de nouvelles voies vers la certification sont nombreux. Il s'agit de construire une confiance entre les autorités ou les écoles qui souhaitent instaurer de tels dispositifs et tous les partenaires impliqués. Les enjeux méthodologiques, sociaux et politiques donnent la dimension du travail de persuasion et de consolidation qui devra être accompli ces prochaines années.

Gageons cependant que toutes les expériences de ces dernières années et celles à venir contribueront à asseoir cette confiance de manière à permettre leur diffusion sur tout le territoire suisse ainsi que dans tous les secteurs de la formation.

## 8 Références

### 8.1 Bibliographie indicative

Albornoz, A. & Dupuis, P. (2008). *Comment évaluer les acquis de l'expérience? Une analyse du travail des experts en VAE*. (Cahiers de sciences de l'éducation, N° 120). Genève: Université de Genève

De Jonckere, S., Ollagnier, E. (2008). *Validation des acquis en Suisse : des professionnels confrontés à une reconnaissance académique ou professionnelle*. Actes du 20<sup>e</sup> colloque de l'ADMEE-Europe, Université de Genève.

<https://plone.unige.ch/sites/admee08/symposiums/j-s2/j-s2-2/>

European Centre for the Development of Vocational Training (Cedefop) (2004). *Terminology of vocational training policy: A multilingual glossary for an enlarged Europe*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

[http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information\\_resources/Bookshop/369/4030\\_6k.pdf?bcsi\\_scan\\_5BADEABB1CA135=0&bcsi\\_scan\\_filename=4030\\_6k.pdf](http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/369/4030_6k.pdf?bcsi_scan_5BADEABB1CA135=0&bcsi_scan_filename=4030_6k.pdf)

Haute école pédagogique vaudoise (2008). *Projet de décision du conseil de direction. Objet : procédure de validation des acquis de l'expérience*. Lausanne : HEP-VD. (Document non publié)

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie et Thomas, R. (Coord.) (2008). *New OECD Activity on Recognition of Non-formal and Informal Learning, Reconnaissance et validation des acquis : Etat des Lieux, rapport de la Suisse à l'OCDE*. Berne : OFFT

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (2008). *Validation des acquis : donner une valeur à l'expérience. Guide national*. Berne : OFFT.

<sup>31</sup> En effet, en 2008, 59'400 jeunes (dont 12'500 suisses romands et tessinois) ont obtenus un diplôme en formation professionnelle initiale en Suisse. Pour les adultes, les statistiques 2008 en Suisse romande (y compris le Tessin) montrent que 1070 personnes ont obtenu un CFC par une « autre procédure de qualification », dont 300 par validation des acquis.

(Document approuvé par le comité de pilotage du projet national « Validation des acquis » en date du 30 mai 2007).

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (2008). *Document complémentaire au guide national. Validation des acquis : donner une valeur à l'expérience. Précisions sur les instruments de validation et les méthodes de vérification supplémentaires.* Berne : OFFT

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (2008). *La formation professionnelle en Suisse : Faits et données chiffrées.* Berne : OFFT

Office fédéral de la statistique OFS (2006). *Apprentissage tout au long de la vie et formation continue : Etat des lieux de la diversité des indicateurs internationaux et sélection de résultats.* Neuchâtel : OFS

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.80513.pdf>

Voit, J., Weber Guisan, S., Cortessis, S., Petrini, B., Stoffel, B. (2007). *Analyse de compétences du personnel de distribution de la Poste Suisse : Expertise servant de base à une procédure de validation collective d'acquis professionnels en vue de l'obtention du CFC de gestionnaire en logistique.* Zollikofen : IFFP.  
[http://www.ehb-schweiz.ch/fr/quinoussommes/Publications/Documents/EHB\\_SR\\_3f.pdf](http://www.ehb-schweiz.ch/fr/quinoussommes/Publications/Documents/EHB_SR_3f.pdf)  
[http://www.ehb-schweiz.ch/de/ueberuns/publikationen/Documents/Schriftenreihe\\_nr.3.pdf](http://www.ehb-schweiz.ch/de/ueberuns/publikationen/Documents/Schriftenreihe_nr.3.pdf)

## 8.2 Liens utiles

Confédération

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)\*

[www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch)\*

[www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch)

Cantons

[www.cebig.ch](http://www.cebig.ch)

[www.csfp.ch](http://www.csfp.ch)

[www.edk.ch](http://www.edk.ch)\*

[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)

[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

Hautes écoles

[www.cohep.ch](http://www.cohep.ch)\*

[www.crus.ch](http://www.crus.ch)\*

[www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch)

[www.iffp-suisse.ch](http://www.iffp-suisse.ch)\*

[www.kfh.ch](http://www.kfh.ch)\*

[www.oaq.ch](http://www.oaq.ch)\*

[www.sassa.ch](http://www.sassa.ch)

[www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch)\*

[www.unige.ch](http://www.unige.ch)\*

Secteur non formel et informel

[www.alice.ch](http://www.alice.ch)\*

[www.arra.ch](http://www.arra.ch)

[www.ch-q.ch](http://www.ch-q.ch)

[www.dossier-benevolat.ch](http://www.dossier-benevolat.ch)

[www.ecap.ch](http://www.ecap.ch)

[www.educa.ch](http://www.educa.ch)\*  
[www.effe.ch](http://www.effe.ch)  
[www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)  
[www.retravailler.org](http://www.retravailler.org)  
[www.valida.ch](http://www.valida.ch)

\*pages disponibles également en anglais

## Validierung von Bildungsleistungen: Überblick über das Angebot in den Kantonen

Kanton	Angebot Validierung	Bemerkungen
AG	-	Projekt "Validierung Plus" mit den Kantonen AG, BL, BS und SO > Bedarfserhebung geplant
AI	-	
AR	-	
BE	Detailhandelsfachfrau/-mann (EFZ) Kauffrau / Kaufmann (EFZ) <a href="#">Mechpraktiker (EFZ) &gt; nur für frankophoner Kantonsteil</a> Printmedienverarbeiter/in EFZ, Fachrichtung Druckausrüstung	Arbeiten mit diversen Kantonen zusammen > Daten werden noch spezifiziert
BL	<a href="#">Logistik &gt; Bereich ABU (Valitri)</a>	Projekt "Validierung Plus" mit den Kantonen AG, BL, BS und SO > Bedarfserhebung geplant
BS	<a href="#">ValiPoste</a> -	Projekt "Validierung Plus" mit den Kantonen AG, BL, BS und SO > Bedarfserhebung geplant
FL	-	FL möchte die Angebote der CH-Kantone nutzen (zu klein, um eigenes VdA-Angebot auszuarbeiten)
FR	<a href="#">Detailhandel</a> <a href="#">Gesundheitsberufe</a> Logistikassistent/in (EFZ) Mauerer/in (EFZ) <a href="#">Sozialberufe</a> <a href="#">ValiTri im Projekt ValiPoste</a>	Interkantonale Zusammenarbeit mit allen Kantonen die Angebote führen, hauptsächlich aber mit der Romandie und sprachübergreifend mit dem Kanton Bern.
GE	<a href="#">Augenoptiker/in (EFZ)</a> <a href="#">Automatiker/in (EFZ)</a> <a href="#">Automechaniker/in (EFZ)</a> <a href="#">Bijoutier (CFC)</a> <a href="#">Chemielaborant/in (EFZ)</a> <a href="#">Coiffeur/Coiffeuse (EFZ)</a> <a href="#">Dekorationsgestalter/in (EFZ)</a> <a href="#">Dentalassistent/in (EFZ)</a> <a href="#">Detailhandelsfachfrau/-mann (EFZ)</a> <a href="#">Elektromonteur/in (EFZ)</a> <a href="#">Etuimacher/in (EFZ)</a> <a href="#">Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ)</a> <a href="#">Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ)</a> <a href="#">Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ)</a> <a href="#">Florist/in (EFZ)</a> <a href="#">Gärtner/in (EFZ)</a> <a href="#">Gebäudereiniger/in (EFZ)</a> <a href="#">Goldschmied/in (EFZ)</a> <a href="#">Grafiker/in (EFZ)</a> <a href="#">Hotelfachfrau/-mann (EFZ)</a> <a href="#">Informatiker/in (EFZ)</a> <a href="#">Informations- und Dokumentations-assistent/in (EFZ)</a> <a href="#">Kauffrau / Kaufmann (EFZ)</a> <a href="#">Koch/Köchin (EFZ)</a> <a href="#">Koch/Köchin (EFZ)</a> <a href="#">Konditor/in-Confiseur/in (EFZ)</a> <a href="#">Kosmetiker/in (EFZ)</a> <a href="#">Lastwagenführer/in (EFZ)</a> <a href="#">Logistikassistent/in (EFZ)</a> <a href="#">Maler/in (EFZ)</a> <a href="#">Mauerer/in (EFZ)</a> <a href="#">Mediamatiker/in (EFZ)</a> <a href="#">Medizinische Praxisassistent/in (EFZ)</a> <a href="#">Metallbauer/in (EFZ)</a> <a href="#">Motoradmechaniker/in (EFZ)</a> <a href="#">Plattenleger/in (EFZ)</a> <a href="#">Polisseuse / Plisseur (EFZ)</a> <a href="#">Polymechaniker/in (EFZ)</a> <a href="#">Restaurationsfachfrau/-mann (EFZ)</a> <a href="#">Steinmetz/in (EFZ)</a> <a href="#">Tierpfleger/in (EFZ)</a>	Zusammenarbeit mit diversen Kantonen
GL	-	
GR	-	offen für die Zusammenarbeit mit anderen Kantonen der Region Ostschweiz und ev. auch mit dem FL oder TI
JU	-	
LU	Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ)	Alle 6 Zentralschweizer Kantone arbeiten via ZBK zusammen.
NE	Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ)	
NW	Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ)	Alle 6 Zentralschweizer Kantone arbeiten via ZBK zusammen.
OW	Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ)	Alle 6 Zentralschweizer Kantone arbeiten via ZBK zusammen.
SG	<a href="#">Bau</a> <a href="#">Gastgewerbe</a> <a href="#">Gesundheit</a> <a href="#">Hauswirtschaft</a> <a href="#">Holz</a> <a href="#">Metall/Maschinen</a> <a href="#">Textilien</a> <a href="#">Verkehr/Logistik</a> <a href="#">Wirtschaft/Verwaltung</a>	Es werden die Phasen 1-3 beim Verfahren abgedeckt, jedoch nicht bis zum eidg. Abschluss. Es werden nur kantonale Zertifikate ausgestellt. Das Angebot wird auf die Kandidaten zugeschnitten.
SH	-	
SO	-	Projekt "Validierung Plus" mit den Kantonen AG, BL, BS und SO > Bedarfserhebung geplant
SZ	Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ)	Alle 6 Zentralschweizer Kantone arbeiten via ZBK zusammen.
TG	-	

Kanton	Angebot Validierung	Bemerkungen
TI	Kauffrau/Kaufmann (EFZ) Logistiker/in EFZ Maurer/in EFZ	
UR	Detailhandel Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ) Gastgewerbe Landwirtschaft	Alle 6 Zentralschweizer Kantone arbeiten via ZBK zusammen.
VD	Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Mediamatiker/in (EFZ) Metallbauer/in (EFZ)	für diverse Berufe Zusammenarbeit mit dem Kanton GE.
VS	Detailhandelsfachfrau/-mann (EFZ) Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ) Gebäudereiniger/in (EFZ) Hauspfleger/in Informatiker/in (EFZ) Kauffrau/Kaufmann (EFZ) Logistikassistent/in (EFZ) Mediamatiker/in (EFZ) Medizinische/e Assistent/in (EFZ) Metallbauer/in (EFZ) Restaurationsfachfrau/-mann (EFZ)	
ZG	Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ) Fachfrau/-mann Hauswirtschaft (EFZ)	Alle 6 Zentralschweizer Kantone arbeiten via ZBK zusammen.
ZH	Fachfrau/-mann Betreuung (EFZ), Fachrichtungen "Behindertenbetreuung" und "Betagtenbetreuung" Fachfrau/-mann Gesundheit (EFZ) Informatiker/in (EFZ)	Harmonisierung der FaGe zwischen Zentralschweiz und ZH

#### Farblegende

dunkelrot markierte Berufe = vom BBT bewilligte Projekte im Rahmen des Projekts Valiposte

blau markierte Berufe = Berufe, die bereits vor der Pilotphase validiert wurden

grün markierte Berufe = geplante Pilotprojekte für die Erprobungsphase, offizielle BBT-Bewilligung noch nicht erteilt

orange markierte Berufe/Branchen: eventueller Ausbau des Angebots auf diese Berufe ausgebaut (Bedarfserhebung und Abklärung mit OdA laufen)

schwarz markierte Berufe = vom BBT bewilligte Pilotprojekte für die Erprobungsphase